

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNSA
a
Police



75% / gratuité des transports : Validés par le Conseil d'Etat !

Après l'avis favorable CTRPN du 13 Décembre, le conseil d'état a validé le dispositif de prise en charge des frais de transport des fonctionnaires actifs de la Police Nationale :

Trajets loisirs :

- Une réduction de 75% en 2ème classe sur TGV INOUI et INTERCITES ARO
- Une réduction de 50% sur le prix public adulte OUIGO

+ Participation du Ministère de 200€ en 2022 pour prendre en charge les frais restants

Trajets Domicile - Travail : Prise en charge à 100%

- Sur les trajets en TGV INOUI ou INTERCITES ARO (Dans la limite d'un trajet ne dépassant pas 1h15)

Sur présentation de la carte 'Voyager - Protéger' remise par votre service.



L'UNSA Police, la technicité en plus !



WWW.UNSA-POLICE.FR